

sûr que notre secrétaire s'efforcera de nous faire parvenir les avis. Voulez-vous que nous ajournions maintenant?

Des VOIX: Oui.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avant que vous ne partiez, le colonel Jones a la réponse à une question qu'on lui a posée hier.

M. JONES: A midi j'ai téléphoné au commissaire adjoint de la Colombie-Britannique, M. Anfield, au sujet de la déclaration qu'il est supposé avoir faite à Kamloops. Or, M. Anfield m'a dit qu'il parlait du bien-être en général et du problème qui s'est posé dans certaines régions de la Colombie-Britannique, lorsqu'il a dit que les secours atteignaient jusqu'à 80 p. 100. Il songeait à certains endroits isolés sur la côte ouest de l'île de Vancouver où il y a eu la grève, où les conditions n'ont pas été favorables à la pêche et où il n'y a aucun autre travail. Il ne voulait pas dire qu'en général 80 p. 100 des habitants de la Colombie-Britannique reçoivent des secours. Il songeait seulement aux endroits isolés.

M^{me} MUSSELL: Merci.

Le VICE-PRÉSIDENT: Dans ce cas, nous allons lever la séance et nous nous réunirons de nouveau demain matin à 9 heures et demie. On vous fera savoir dans quelle salle nous devons nous réunir.

VENDREDI 27 mai 1960.

Le VICE-PRÉSIDENT: Mesdames, messieurs, nous sommes en nombre et, par conséquent, je vous demanderais de faire silence.

Lorsque nous avons ajourné hier, nous commençons à étudier le bien-être social.

M. MANUEL: Je crois que M^{me} Mussell a d'autres observations à faire sur les services de santé et j'aimerais également ajouter quelque chose à cet égard avant de passer au bien-être social.

Le VICE-PRÉSIDENT: Très bien, nous vous écoutons.

M^{me} MUSSELL: Il y a une ou deux questions que nous avons oubliées hier. Nous vous avons lu notre mémoire et, par conséquent, vous êtes au courant des difficultés que nous avons au sujet des frais médicaux. On demande aux Indiens d'y contribuer proportionnellement. C'est notre Comité qui le propose afin que vous étudiiez la question. Il se pourrait que ce projet soit réalisable et, si votre Comité estime qu'il l'est, nous aimerions que vous l'étudiiez à fond.

Il est proposé que le gouvernement fédéral verse une somme déterminée à la Société des médecins, je ne sais pas comment on l'appelle exactement. En tout cas, si le gouvernement fédéral pouvait verser un montant déterminé chaque année à ce groupe de médecins en les chargeant de s'occuper entièrement de la santé de tous les Indiens de la province, ce qui permettrait à ces derniers de s'adresser au médecin de leur choix, ce serait une excellente chose. Ce n'est pas juste de les obliger, comme on l'a fait jusqu'à présent, de consulter un médecin envers lequel ils n'éprouvent aucune sympathie. Il y a des médecins à qui on peut parler et d'autres auxquels on ne peut rien dire. Si on n'a pas confiance en un médecin, il est inutile de le consulter. Notre Comité qui s'intéresse très vivement à cette question s'est demandé si on ne pouvait pas proposer le plan en question et le mettre à l'essai.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de vous parler davantage de cette question. Je crois qu'elle est bien clairement exposée au chapitre "santé et